

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2019

1. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (HABITATION + FONCIÈRES)

Rappel des taux 2018 :

Taxe d'habitation : 11,70 %
Taxe sur le foncier bâti : 16,60 €
Taxe sur le foncier non bâti : 50,05 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter à main levée :

- Maintien des taux : 17 voix pour
- 1 vote contre

Ainsi le produit des taxes d'un montant prévisionnel de 441.000 € sera inscrit au budget primitif 2019.

2. COMPTE D'EMPLOI DE LA SUBVENTION 2018 À L'OGEC – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire présente le compte d'emploi de la subvention 2018 d'un montant de 80.000 € versée à l'OGEC. Celui-ci présente les factures pour une somme totale de 84.872,85 €. Le conseil municipal l'approuve. Le vote de la subvention 2019 aura lieu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Par ailleurs, conformément à la proposition de la commission animation, le conseil vote une augmentation générale des subventions versées aux associations locales de 1 % par rapport à 2018.

3. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

- Garderie périscolaire : chauffage terminé et menuiserie en cours
- Expertise au club house : l'assurance nous rembourse la somme de 4.170 (vétusté – 211.20 € et franchise – 300 €)
- Salle omnisports : réparation des grilles qui protègent les radians réalisée (619 €). Un mail a été adressé aux associations utilisatrices pour les prévenir de bien vouloir utiliser des ballons adaptés au foot en salle.
- Demande du « Panier du Thouaret » pour ouvrir une porte sous le préau du parc arrière église : avis défavorable du conseil (1 abstention).
- Borne de communication installée devant la mairie par l'agglo. Faire part à l'office du tourisme de notre souhait d'avoir un choix pour les services de la commune en priorité (restaurants notamment). A voir avec l'agglo.
- Point propre rue des jardins : l'agglo prendra en charge les travaux d'aménagement. 2 points propres seront complètement en semi-enterrés : celui du rond-point de la rue du commerce et celui de la rue des jardins.
- Travaux du rond-point : les réseaux eaux pluviales et eaux usées passeront dans le jardin et de ce fait le mur devra être cassé pour permettre le passage des canalisations.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE Saine

- Broyage dans les chemins : terminé
- Visite des bois de la Cure nouvellement acquis par la commune : les conseillers qui ont visité sont agréablement surpris du bon état de ce bois. Après en avoir délibéré, le conseil décide de faire chiffrer l'installation du grillage le long de l'allée + le broyage
- Installation de la barrière au stade terminée
- Route de Clessé : l'entreprise CETP doit terminer la finition des enrobés autour des candélabres
- Travaux rond-point en cours : circulation rue des jardins toujours en double sens
- Poteau électrique parking arrière de l'école : devis en cours
- Stockage de matériaux sur le stabilisé : attention à ne pas détériorer le jeu de boule (concours prévu en juin).
- Demande pour la mise en place de pierre pour éviter que les camions reculent sur sa propriété.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES

- Conseil des jeunes : inauguration du parc derrière l'église le 23 mars à 11 h (pancarte et préparation du vin d'honneur (prévoir des stands en complément du préau) : toute personne intéressée de la commune est invitée.
- Cantine : bilan de l'année 2018, prix de repas à 4.15 €, soit un déficit de 33.545 € sur l'année 2018. On constate qu'il y a moins de repas que l'année dernière. On note une bonne gestion des achats et une bonne maîtrise des dépenses. Rappel du prix du repas : 2.75 € en régulier et 3.57 € en occasionnel.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES

Réunion de la commission le 7 mars pour voter les subventions aux associations et proposer une augmentation de 1 %. Le conseil approuve. Suspendre la subvention au tennis de table car l'association est en veille.

- 14 juillet : demander aux associations pour la prise en charge du repas et de la buvette
- Journée conviviale du 29 juin : invitation envoyée aux membres du conseil, du CCAS, les employés de la commune et de l'EHPAD.
- Demandes du stock-car et du FCC à voir en commission.

E) COMMUNICATION – INFORMATIONS

- Invitation de l'UNC le 20 mars à 14 h 30 pour un après-midi jeux et crêpes pour encourager le recrutement des soldats de France.
- PLUi : un inventaire des granges qui peuvent être transformées en maisons d'habitation doit être réalisé avant la fin du mois de mars. Un groupe de travail peut être constitué : le maire François MARY, Dominique BOUSSARD et Michel BOCHE.

- Concours des Villes et villages fleuris 2019 : avis défavorable
- Initiative « argent de poche » lancée par l'agglo et la maison de l'emploi pour les jeunes de 16 et 17 ans pour que des jeunes puissent travailler l'été dans les communes. Avis favorable du conseil. A prévoir au budget 2019 tout en réfléchissant aux travaux qui peuvent être faits et à l'encadrement.
- Recensement des chemins creux par l'association Bocage Pays Branché. A voir en commission voirie

4. ENGAGEMENT D'UN CABINET D'AUDIT EN ASSURANCES : DOMMAGES AUX BIENS BÂTIMENTS ET VÉHICULES COMMUNAUX + RESPONSABILITÉ CIVILE

Le maire a rencontré le cabinet d'audit en assurance et propose de l'engager afin d'établir un cahier des charges et ainsi lancer une consultation auprès des assureurs.
Accord à l'unanimité pour l'audit.

5. DÉLIBÉRATION DONNANT MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA CONSULTATION SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE/PRÉVOYANCE – PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ À LA COTISATION MENSUELLE DES AGENTS

Le Conseil municipal DECIDE :

1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance
2°) de retenir la convention de participation ;
3°) de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à ce titre lui donne mandat,
et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir de juillet 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion des Deux-Sèvres à compter du 1er janvier 2020.
4°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2020, comme suit :
Montant en euros : 7 €.

6. PROCHAINES RÉUNIONS :

14 mars : conseil d'école

18 mars : commission finances à 20 h.

29 mars : vote du budget 2019 CCAS à 18 h 00 + Commune à 19 h 00

8 avril : conseil municipal à 20 h 30